




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-442**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196548-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE 2016-2017.**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Culture

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE 2016-2017.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Mes Chers Collègues,

Conformément à la délibération n° 2015-372 du 28 septembre 2015, le Grand Théâtre de Provence a été transféré de la Communauté du Pays d'Aix à la ville d'Aix-en-Provence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. En application de l'article 27 de la convention d'affermage et en application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué a transmis à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Lors de cette séance, il vous sera ultérieurement demandé de prendre acte de ce rapport annuel dont un extrait est joint en annexe : il s'agit d'éléments relatifs à la tarification pour la saison 2015/2016 et qui restent valables pour la saison à venir. Il y est notamment précisé l'évolution du prix des places et le choix des formules retenues pour la campagne d'abonnement.

La grille tarifaire actuelle vous est également présentée car, pour la saison 2016/2017, il vous est proposé de maintenir cette tarification aux mêmes niveaux, compte tenu de la hausse déjà effectuée en mai dernier.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2016/2017 proposée à l'identique de la saison précédente.

DL.2016-442 - CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2016-2017.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## I – c Répartition par catégorie d’usagers et par tarif

Le nombre de places à vendre au cours de l’année 2015 a été plus important qu’en 2014, avec 95.412 places à vendre contre 93.808 en 2014 (+1.7%)

### 1) Nouvelle grille tarifaire

La catégorie \*\*\*\* n’a pas été reconduite sur les spectacles de la saison 15-16 car les propositions de cette saison ne le justifiaient pas.

L’ensemble des tarifs à l’unité a cependant augmenté pour la saison 2015/2016 de 1€, excepté le tarif *dernière minute* qui a été maintenu à 10 €.

*Un tarif D, places de 9 à 15 €, apparaît dans la saison 15-16 mais il s’applique uniquement au Théâtre des Bernardines.*

### 2) La campagne d’abonnement

La campagne d’abonnement 2015 s’est faite par le biais de formules similaires à la saison précédente : individuelles, groupes, moins de 26 ans et jeune public. Pour le public individuel ou groupe, deux formules permettent d’avoir des tarifs préférentiels à partir de 5 spectacles parmi l’intégralité de la programmation.

Ces formules ouvrent droit à certains avantages : priorité de placement, réductions, offres, avantages de paiement, et tarifs préférentiels dans les structures partenaires. Ainsi, la politique mise en place en 2013 de laisser une grande liberté aux spectateurs dans le choix de leurs spectacles est depuis reconduite.

Répartition par tarif	Saison 08/09	Saison 09/10	Saison 10/11	Saison 11/12	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Plein tarif	31%	25%	26%	24%	27%	24%	23%
Exos	12%	10%	7%	7%	13%	11%	10,5%
Entreprise	1%	2%	2%	1%	2%		
Tarif abonné	22%	31%	31%	33%	33%	34%	39,5%
Tarif adhérent	3%	4%	5%	5%			
Tarif 10%	10%	11%	10%	10%	8%	8%	6,6%
Tarif léger (-26 ans et minima sociaux)	5%	5%	6%	6%	6%	6%	6%
Tarif social	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Détaxes	1%	1%	1%	2%	0%	1%	0,6%
Enfant	4%	3%	3%	3%	4%	4%	4%
Enfant avec Carte	1%	2%	2%	1%	0%	1%	1,2%
Accompagnateur carte	1%	2%	2%	2%	0%	1%	1,3%
Dernière minute	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1,1%
Scolaire	3%	3%	4%	4%	3%	6%	6%
Autres					2%	1%	0%

Les abonnements ont connu un véritable bond en 2015 puisqu’on en compte 5.631 contre 4.602 l’année dernière, soit une augmentation de 22.3% du nombre d’abonnement. Ceci impacte la part des tarifs abonnés sur l’ensemble des billets émis puisque ceux-ci représentent désormais 39.5% contre 34% en 2014.

La part des places vendues plein tarif, qui correspond à l'achat ponctuel de places, est quasi équivalente à celle de 2014, représentant un quart des places totales vendues. La politique en termes de gestion de billetterie de proposer au moins 50% des places en première catégorie aux spectateurs non fidélisés garantit une disponibilité sur tous les spectacles, y compris les plus demandés.

### 3) Evolution du prix des places

Le prix moyen d'une place de spectacle achetée au Grand Théâtre de Provence augmente de 0.43 € (+1.7%), à 24.68 euros TTC en 2015 versus 24,25 euros pour l'année 2014, hors places exonérées.

PRIX MOYEN	Saison 07/08	Saison 08/09	Saison 09/10	Saison 10/11	Saison 11/12	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Prix moyen à partir du nombre total de places (vendues & exo)	24,19 €	22,59 €	22,33 €	23,68 €	23,31 €	21,76 €	21,55 €	22,06 €
Prix moyen à partir du nombre des places vendues	25,94 €	25 €	24,66 €	25,24 €	25,61 €	24,56 €	24,25 €	24,68 €
Recette billetterie globale	1 042 870 €	1 559 026 €	1 416 283 €	1 999 097 €	1 775 318 €	1 913 504 €	1 624 376 €	1 606 033 €

Toutes places confondues, le prix moyen d'une place est de 22.06 euros TTC, légèrement supérieur de 0.51 € à celui de l'année 2014.

L'impact de la hausse de 1 € sur tous les tarifs, appliquée sur les spectacles de la saison 15/16, est donc toutefois minoré par les réductions diverses auxquelles les spectateurs peuvent prétendre (abonnements, formules jeunes, et dernière minute qui rencontrent un succès croissant...).

## TARIFS FORMULES

À partir du vendredi 27 mai 2016 à 11h  
Sur Internet

À partir du samedi 28 mai 2016 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

	Formules Individuelles		Formules Groupes		Formules -30 ans	Formule Famille	
	5-12 spec.	13 ou + spec.	5-12 spec.	13 ou + spec.	3 ou + spec.	3 ou + spec Famille	
						ADULTE	ENFANT
<b>Tarif A</b>	35	31	33	29	15	37	13
<b>Tarif B</b>	25	23	23	21	13	27	11
<b>Tarif C</b>	17	15	16	13	11	18	11
<b>Tarif D</b>	15	15	15	15	11	15	11
<b>Tarif JP</b>	-	-	-	-	-	11	7

## TARIFS À L'UNITÉ

À partir du vendredi 9 septembre 2016 à 11h  
Sur Internet

À partir du samedi 10 septembre 2016 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

Catégories	Tarif A					Tarif B					Tarif C					Tarif D	Tarif JP
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	unique	unique
<b>Plein tarif</b>	43	39	35	21	11	35	29	25	17	9	21	19	17	15	9	15	21
<b>Tarif réduit</b> Groupes de 10 personnes et + (CE, associations, groupes d'amis...) abonnés hors formule	39	35	31	19	11	29	26	23	15	9	19	17	15	13	9	15	15
<b>Moins de 30 ans</b>	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11	11
<b>Demandeurs d'emplois &amp; minima sociaux</b>	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11	11
<b>Moins de 13 ans</b>	13	13	13	11	9	11	11	11	9	6	11	11	11	9	6	11	11
<b>Dernière minute</b> (1h avant la représentation dans la limite des places disponibles) moins de 30 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux	10					10					10					10	10
<b>Scolaire</b> 1 place exonérée accompagnateur adulte pour 10 élèves	9					9					9					9	7

## TARIFS SPÉCIFIQUES

### Actoral

de 8 à 20 € au Gymnase  
de 8 à 15 € aux Bernardines

### Merlan

Formule: 10€  
Unité: de 5 à 15 €

### Parallèle

de 8 à 12 €

### Silo

Formule 62€ en Carré d'or (au lieu de  
73€) et 57€ en cat. 1 (au lieu de 66€)  
Unité: de 41 à 73 €